

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Danielle MILON - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 011-2065/10/BC

**■ Attribution d'une subvention à la Cité Euroméditerranéenne de la Mode -
Approbation d'une convention
DDEAIG 10/4853/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Cité Euroméditerranéenne de la Mode est née, en novembre 2003, au sein de l'Institut Mode Méditerranée, à la demande des professionnels de Mode, afin de préparer les entreprises euroméditerranéennes à l'ouverture du marché mondial de janvier 2006.

Neuf fédérations professionnelles de pays méditerranéens (France, Italie, Liban, Maroc, Tunisie, Turquie, Portugal, Grèce et Egypte) ont créé, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, la Chambre Syndicale de l'Habillement Marseille Région et deux Instituts de formation, La Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Cette association est co-présidée par Jean-Brice Garella (Président du groupe Garella) et Sajid El Mostafa (Président de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement). Aujourd'hui 63 entreprises adhèrent à la Cité.

L'objectif de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode est d'offrir une alternative économique visant à maintenir et développer les entreprises de la Mode Habillement du pourtour méditerranéen malgré la concurrence asiatique.

Les objectifs de la Cité portent sur 4 thématiques :

- la formation, en visant de créer d'ici 2012, un pôle compétitif dans les domaines de la création et du management en phase avec les attentes des professionnels dans une économie internationale, en développant des contenus pédagogiques,
- l'accroissement des échanges économiques, en développant les rencontres de marques créatives et industrielles pour l'ensemble méditerranéen,

le rayonnement de Marseille à l'international, en créant un événement Mode Art de Vivre, valorisant à la fois l'aspect culturel et business d'une mode et d'un art de vivre méditerranéen,

l'information réseau, en développant l'information des professionnels.

En 2009, la Cité Euroméditerranéenne de la Mode a réalisé les actions suivantes :

- Convention de partenariat avec le Lycée Brochier de Marseille et le Centre Technique du Textile pour développer les formations aux métiers de la mode.
- En continuité des accueils de jeunes créateurs, préparation du projet « Résidence des Designers » pour accueillir entre 2010 et 2013 de jeunes créateurs, sous forme de master class.
- Participation au 5^{ème} Festival Festimode à Casablanca en mai 2009.
- Partenariat avec les Galeries Lafayette à Paris pour présenter durant le mois de juin les créateurs de Méditerranée.
- Mission Ressources au Maroc de mise en relation entre créateurs, responsables de fabrication et acheteurs en juin.
- Partenariat avec l'Onudi pour des rencontres industrielles au cours du salon Textmed.
- Tenue à Marseille des 6^{èmes} rencontres de la Cité en novembre 2009 avec 250 professionnels.
- Poursuite de la construction du Bureau Virtuel des Tendances rebaptisé Med Mode Shaker : mettre sur l'Internet l'ensemble des données techniques et culturelles de la mode méditerranéenne : savoir-faire, matières, coloris, styles... destinés aux professionnels. Il a reçu plus de 10.000 visiteurs par mois.

Le programme d'action de la Cité pour 2010 repose sur 4 axes.

- Pôle formation. Mise en place de conventions de formations en Tunisie avec le Centre de Ras Tabia, en relation avec les lycées Brochier, de la Calade et Marie Curie. Mise en place pour ouverture 2011 avec 40 étudiants d'un master gestion et développement des produits de la mode
- Pôle création. Un appel à concours a été lancé en 2009 pour une Maison de la Création : prise en charge de la logistique et du développement de 7 jeunes entrepreneurs de mode méditerranéens de juin à décembre 2010, chacun devra réaliser une pièce unique incluse dans la thématique Mode et Migrations de Marseille Provence 2013. Préparation d'un salon réservé aux acheteurs internationaux pour les marques et design méditerranéens, associé à un programme culturel – Med In Mode
- Pôle économique. Les 7èmes Rencontres annuelles rassemblant 150 professionnels. Rencontres professionnelles sur les thèmes de la création, du marketing, de la logistique et résidence des Designers dans le cadre de Marseille Provence 2013, notamment avec la Tunisie.
- Pôle communication et multimédia. Le Bureau Virtuel des Tendances aujourd'hui baptisé Med Mode Shaker est devenu un outil pédagogique destiné aux étudiants issus des écoles de création et à ceux du marketing, du management. Il rassemble les savoir-faire, les compétences des professionnels dans le domaine de la création, du design mode et luxe, des matières, des coloris. Edition des Cahiers de la Cité.

Le budget 2010 s'élève à 872.000 euros en augmentation de 80,73 % par rapport à 2009. Ce budget comporte en emploi et en ressource, les contributions volontaires en nature (CVN) d'un montant de 69.000 euros. Sans cette part, l'augmentation du prévisionnel s'élève à 66,42 %.

Les dépenses prévisionnelles sont :

- Masse salariale	150.000 euros
- Fonctionnement	30.000 euros
- Pôle formation	50.000 euros
- Pôle création	428.000 euros
- Pôle économique	65.000 euros
- Pôle communication	80.000 euros
- CVN	69.000 euros

Les recettes prévisionnelles sont :

- Entreprises	187.000 euros
- Département Bouches-du-Rhône	160.000 euros
- MPM	140.000 euros
- Région Paca	126.000 euros
- Etat	80.000 euros
- CVN	69.000 euros
- FSE	60.000 euros
- CCIMP	30.000 euros
- Ville de Marseille	10.000 euros
- Ville de Paris	10.000 euros

Le budget de fonctionnement de la Cité représente 20,64 % des dépenses. La part des entreprises représente 21,44 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Cité Euroméditerranéenne de la Mode s'inscrivent pleinement dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2010, à l'animation de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode pour un montant de 80.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2009) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'Europe a intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode de rassembler les professionnels de neuf pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,
- Que la cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80.000 euros, à la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Cité Euroméditerranéenne de la Mode.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI